

## RAPPORT N° 383 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 15 AVRIL 2023

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 8 au 15 avril 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins une (1) personne a été assassinée au cours cette période dans la province de Cibitoke ainsi que deux (2) arrestations arbitraires à allure d'enlèvement orchestrées par le Service National des Renseignements (SNR), un service relevant directement à la présidence de la république.

### **1. Atteinte au droit à la vie**

- Dans l'après-midi de jeudi 13 avril 2023, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié a été découvert par des militaires en patrouille sur le rivage de la rivière Rusizi (frontière du Burundi et de la République Démocratique du Congo) au pied de la colline de Mparambo 1 de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, le corps du sexagénaire père de 8 enfants, établi depuis plusieurs années en République Démocratique du Congo (RDC), avait été décapité par des individus non encore identifiés. Des habitants de la localité ont pointé du doigt deux Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes affiliée au parti CNDD-FDD) d'être à l'origine de l'assassinat de ce sexagénaire qui voyageait avec eux, en provenance du groupement de Luvungi en RDC, avec à sa disposition une grosse somme d'argent.

Les mêmes sources ont révélé que le corps de la victime a été inhumé le même jour sur l'ordre de l'administrateur communal de Rugombo, Gilbert Manirakiza.

SOS-Torture Burundi déplore le phénomène récurrent et devenu insoluble de corps abandonnés par leurs bourreaux et retrouvés particulièrement dans les

communes Rugombo et de Buganda de la province de Cibitoke, près de la rivière Rusizi et le fait que, lorsque ces corps sont retrouvés, l'administration donne l'ordre de les enterrer sans identification et sans enquête. Cela constitue une des manifestations de l'impunité qui règne au Burundi malgré de nombreux appels de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme aux autorités burundaises de diligenter des enquêtes sur ces crimes. Elle en appelle une fois de plus aux autorités burundaises de mettre un terme au phénomène de corps abandonnés et retrouvés dans la nature en diligentant des enquêtes crédibles pour identifier les bourreaux et les mettre hors d'état de nuire.

## 2. Atteinte à la liberté de mouvements.

- En date du 10 avril 2023, Pacifique Mahoro, un activiste des droits des handicapés et employé de la Brarudi a été arrêté par des agents du SNR à Ruziba de la commune Kabezi de la province Bujumbura, alors qu'il se rendait à l'ouverture solennelle du centre d'encadrement des enfants handicapés. Il a été arrêté sans titre, sans être communiqué des motifs de son arrestation, détenu dans un endroit tenu secret sans communication avec sa famille ce qui est contraire aux dispositions des articles 35 et 36 du CPP du Burundi.
- En date du 11 avril 2023, vers 18h30, Janvier Ngendakuriyo, ancien employé de l'Assemblée Nationale, a été enlevé alors qu'il était chez lui, à Gatunguru, commune Mutimbuzi de la province Bujumbura. Il a été embarqué dans une voiture Probox, par des personnes qui n'ont pas déclaré leur identité, ni révélé le motif de son arrestation et a été conduit dans un endroit qui n'a pas été communiqué à leur famille ; ce qui, en tout est une violation des dispositions des articles 35 et 36 du CPP du Burundi.

SOS Torture Burundi condamne ces méthodes inhumaines et traumatisantes d'interpellation et appelle le SNR à respecter la procédure pénale et ainsi préserver le libre exercice des droits civiques aux citoyens sans considération de l'appartenance politique, ethnique ou religieuse

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.